
COPENHAGUE – Réunion conjointe ALAC-ccNSO
Dimanche 12 mars 2017 – 17 h à 18 h 30 CET
ICANN58 | Copenhague, Danemark

KATRINA SATAKI : J'aimerais souhaiter la bienvenue à toutes les personnes de la ccNSO. Nous sommes toujours heureux d'être ici. Cela me rappelle les différentes réunions que nous avons eu à Hyderabad par exemple. Et, nous avons l'espoir d'avoir une réunion tout aussi intéressante que la précédente.

Nous avons devant nous l'ordre du jour. Donc, l'EPSRP et, je sais maintenant que cela veut dire le panel pour l'analyse d'éventuelles similarités dans les chaînes. Merci. Cela m'a pris du temps d'apprendre cette terminologie, c'est absolument excellent. Et je sais maintenant aussi comment l'épeler.

Il y a eu un groupe de travail sur, notamment, ce panel chargé de mettre en place le processus élargi de révision de similarités et de chaînes. Et, il y a eu des recommandations qui ont été apportées pour améliorer le processus pour notamment, les recommandations qui sont doubles.

Donc, nous avons un groupe de travail, nous avons eu des experts qui nous ont parlés, nous avons des observateurs qui

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

existaient également du GAC, qui ont participé à cette réunion. Nous avons eu des personnes de l'ALAC. Et ce groupe a fait un premier rapport préliminaire pour les commentaires publics soutenus par le GAC, soutenus par ALAC.

Et, nous avons eu donc de la part de SSAC un feedback négatif à la suite de ces recommandations partagées. Tout cela pour améliorer la qualité du feedback. Nous pensons donc que l'on peut parler de ces problèmes qui risquent de poser des problèmes à l'Internet, à la stabilité de l'Internet et à sa résilience. SSAC allait dire qu'on allait briser l'Internet.

Vous voulez que je continue ? Ça va, c'est bon ?

ALAN GREENBERG : Je vous laisse poursuivre.

KATRINA SATAKI : Il y avait donc beaucoup d'inquiétude de la part de SSAC. On pensait qu'on avait déjà géré cela mais nous avons dû revenir un petit peu en arrière. Ce n'est pas notre intention de briser l'Internet. Nous avons ce panel sur la sécurité de l'Internet qui joue toujours un rôle extrêmement important et qui doit continuer son travail.

Mais l'idée principale qui existe est que ces recommandations partagées devraient être résolues avec les minuscules. Les majuscules, les chaînes, ne prêtent pas à confusion avec les majuscules. Le problème est lorsque l'on utilise des minuscules, que l'on peut avoir des risques de confusions. Nous avons donc pensé que nous devons régler le problème uniquement avec les minuscules, ce qui est en rapport avec différents documents de travail qui existaient. Donc, uniquement les minuscules, cela est cohérent avec les standards internationaux.

Donc, après cela, nous avons été au conseil de la ccNSO, qui l'a adopté. Cela a été soumis au conseil d'administration avec des explications sur la manière de gérer cela et de gérer ce que SSAC avait trouvé.

Je ne sais pas si vous avez des questions ?

ALAN GREENBERG :

Permettez-moi de vous expliquer un petit peu ce qui s'est passé par rapport à l'ALAC. Nous avons participé en effet au processus. Lorsqu'il y a eu les commentaires publics, sans surprise, nous nous intéressons beaucoup aux IDNs, bien évidemment. Et on veut déléguer ces IDNs, nous soutenons cela.

Mais, SSAC, notre soutien par rapport à ce que vous avez trouvé, a soulevé d'éventuels problèmes et une préoccupation. Donc, on

s'est posé la question : devons-nous revenir un petit peu en arrière et ré-analyser la situation ? On ne l'a pas fait, mais là on vient de se réunir avec SSAC qui nous a expliqué ses inquiétudes. Vous l'avez bien compris.

Et nous sommes dans une position assez intéressante. Si vous regardez les nouveaux processus pour les nouveaux gTLD, et bien, la seule raison pour laquelle l'ALAC a soutenu le nouveau processus gTLD, c'était parce qu'il y avait des IDNs. C'était ce qu'il y avait de plus important pour nous.

Ces IDNs, sans quoi on n'aurait pas soutenu cela, on l'aurait même rejeté je pense, ce n'est pas si important que ça ce processus nouveaux gTLD. Mais les IDNs, pour nous, ça compte beaucoup parce que dans notre communauté c'est ça qui leur permet d'avoir accès à l'Internet. Ces IDNs, si importants, noms de domaines internationalisés.

Mais les conseils que l'on a donné au conseil d'administration, on n'a pas vraiment donné un conseil formel au conseil d'administration, on a indiqué certains commentaires simplement et on a indiqué les problèmes qui existent avec le singulier et le pluriel qui peut être une confusion pour les utilisateurs. Donc, on est là pour se préoccuper du rapport entre les utilisateurs et l'Internet.

Donc, on utilise le terme pouvant prêter à confusion pour les utilisateurs. Nous savons que pour les minuscules c'est le standard, les minuscules. Mais on peut quand même envoyer un courriel avec des lettres majuscules donc il reste toujours ce risque de confusion. Je pense que ces chaînes sont similaires, c'est exact. Elles se ressemblent. Avec le Brésil et la Bulgarie par exemple, c'est très similaire.

UNIDENTIFIED MALE : Oui, si vous permettez, si vous regardez les résultats et la manière dont cela a été utilisé, les résultats finaux, au sujet de la similarité et de la confusion, cela n'a pas été noté, ça c'était basé sur une méthodologie scientifique. C'est dans le rapport.

ALAN GREENBERG : Si vous me permettez de poursuivre, donc il peut y avoir des chaînes qui sont très similaires sur des URL qui peuvent prêter à confusion parce qu'elles sont très similaires. Alors, selon moi, tout le monde n'est pas d'accord avec moi à l'ALAC mais j'ai des inquiétudes, des préoccupations si l'on baisse les normes et le standard des confusions des différentes chaînes lorsqu'il y a deux caractères.

Donc, il y a une délégation de ces TLD, donc comment on peut faire avancer le processus avec les chaînes à deux caractères

pour que tout le monde soit satisfait à la suite ? Pour que l'on trouve une solution satisfaisante ? C'est tout ce que je veux faire.

Maintenant je vais ouvrir, vous permettre d'intervenir. Katrina, allez-y.

KATRINA SATAKI :

J'ai beaucoup appris à ce sujet et je pourrai en parler longuement. Il y a des similarités qui prêtent à confusion. Mais je crois que mon groupe de travail EPSRP, le panel chargé de mettre en place le processus élargi de révision de similarités et de chaînes pourrait en parler beaucoup plus longuement, c'est clair.

Mais, il y a des rapports qui ont été faits sur ces chaînes IDN ccTLD. Et ces chaînes prêtaient à confusion, on est tombé d'accord là-dessus mais il n'y avait pas de menace sur la stabilité ou la sécurité de l'Internet tel qu'indiqué dans le module quatre de nos documents.

Donc, il n'y a pas de menace. Ce groupe de SSAC a trouvé qu'il n'y avait pas de menace et SSAC contredit cela. Ça, ça prête à confusion aussi pour nous. Au même moment, nous n'avons pas vu de preuve fournie par SSAC au niveau des IDN, au niveau des similarités, au niveau des confusions et au niveau des menaces, principalement des menaces sur la stabilité de l'Internet.

Donc, avant de poursuivre, permettez-moi, je suis venu préparer, voyez-vous ? Voilà, ça c'est une feuille de papier que je vous montre et ça ce sont des chaînes qui peuvent prêter à confusion, qui sont similaires, et qui sont dans la zone racine de l'Internet.

Donc, IT/LT. Entre l'Italie et la Lituanie, ça pose des problèmes. Il y a une confusion entre l'Italie et la Lituanie si l'on utilise une lettre majuscule pour « i » ou pas, ou pour le « l » de la Lituanie. Vous voyez ce que je veux dire ? Et je pourrais vous montrer d'autres exemples sur ces feuilles de papier que je vous montre. Ça, c'est très similaire.

CT/CD. Ça aussi c'est sur l'Internet. EE/EC. Regardez ce papier, cela aussi prête beaucoup à confusion. Pour moi ça me gêne, je suis gênée par cela.

Et, regardez, nous avons cet exemple. Je ne sais pas comment prononcer cela mais là aussi c'est très similaire. Je vois une très forte similarité sur ce que je vous montre actuellement, sur ce papier. Ces chaînes sont très similaires, c'est de cela dont on parle. Vous voyez ? Et ce n'est pas notre intention de casser l'Internet mais de limiter les similarités, d'avoir les mêmes approches pour les gTLDs, pour les ccTLDs, pour les IDNccTLD qui sont très importants pour vous et pour tous les utilisateurs.

Et oui, similarités de chaînes pouvant prêter à confusion, c'est un concept difficile. Techniquement, ça ne va pas casser l'Internet,

faire quoi que ce soit à l'Internet, ça va seulement prêter à confusion pour les utilisateurs. Mais il y a des stratégies qu'on peut utiliser pour limiter ces problèmes me semble-t-il. Pour s'assurer que les utilisateurs ne confondent pas ces chaînes.

Donc on peut travailler avec les différents registres et bureaux d'enregistrement. On peut avoir des mécanismes pour limiter les risques et les réduire. C'est tout à fait possible et c'est ça que nous essayons d'effectuer pour les ccTLDs et pas seulement pour l'alphabet latin mais pour tous les types de caractères.

ALAN GREENBERG :

On ne parle pas de briser l'Internet, on parle de la confusion possible pour nos utilisateurs et on a permis l'utilisation du singulier et du pluriel. Et, à l'avenir ce ne sera pas le cas. On a fait des erreurs par le passé parce qu'on a permis le singulier et le pluriel, et simplement en rajoutant ce « s », cela prête à confusion, selon nous.

Donc, si l'on parle de la limite de ces risques en tant que partie du processus, ça devient très, très simple et on peut facilement déléguer ces chaînes. C'est la séparation des risques par rapport à l'évaluation qui pose problème selon moi. Et je donne la parole à Andreï.

ANDREI KOLESNIKOV : Je ne vais pas soutenir la déclaration de SSAC mais je voudrai rappeler à tout le monde les préoccupations que l'on a. La première est pour les majuscules et les minuscules et le risque de confusion qui existe. Deuxièmement les différentes interprétations entre le groupe de travail de la ccNSO et de SSAC sur le paragraphe numéro 6 d'un rapport 6912 et ensuite les atténuations pour les registres. Ils disent qu'il doit y avoir des atténuations dans ce sens.

Donc, pour être constructif d'une certaine façon, il ne devrait pas y avoir de division entre l'opinion de ces groupes. Et je propose de réunir tout le monde, le groupe de travail, les gens du SSAC, les gens d'At-Large, de se réunir, de parler de ces problèmes et de trouver une solution.

Et je voudrai répéter que ce risque de confusion ne devrait pas nous arrêter pour la délégation. Et la solution pour cela est un processus d'atténuation pour les registres de façon à ce que lorsqu'il y a un risque de confusion, il sera contrôlé par le registre de la chaîne déléguée. Et je pense que c'est une bonne idée de mettre en place un processus de résolution rapide peut-être, je ne sais pas si ça s'appelle encore comme ça. Comment vous l'appellez ? De procédure accélérée. Voilà, j'ai fini.

KATRINA SATAKI : Merci Andreï.

ANDREI KOLESNIKOV : Katrina, vous êtes venue bien préparée je vois.

KATRINA SATAKI : Wafa.

Wafa DAHMANI ZAAFOUR : Une petite question. Je ne sais pas si j'ai manqué quelque chose mais nous parlons de ccTLD non ? Et quel est le problème de la confusion pour les utilisateurs ? Si un ccTLD est donné à un pays, le problème de hameçonnage ou de similarité arrivera au deuxième niveau et pas au niveau de TLD. N'est-ce pas ?

KATRINA SATAKI : Oui, c'est vrai.

Wafa DAHMANI ZAAFOUR : On ne peut pas faire de hameçonnage pour ce TLS. Le TLD est délégué par pays, il y a les autorités, les registres, et beaucoup de personnes, et tout un système organisé derrière.

KATRINA SATAKI : De part mon expérience personnelle, la semaine dernière il y a eu une réunion en Europe et nous avons eu un collègue de Bulgarie

qui a parlé de la mise en œuvre et du lancement de .BG en cyrillique.

Et, si vous regardez, BR et BG en cyrillique, vous pouvez trouver des similarités portant à confusion. Mais lorsqu'on regarde la chaîne, et c'est la chaîne que l'on regarde, on ne regarde jamais le TLD. Lorsque l'on regarde la chaîne, elle est en cyrillique, il n'y a pas de confusion possible mais les risques de confusion sont un concept difficile à évaluer.

WAFI DAHMANI ZAAFOUR : Le problème ici, c'est quand on délègue par pays. Quel est le problème pour l'utilisateur final lorsqu'il y a des confusions, c'est au niveau des TLD ?

ALAN GREENBERG : La confusion potentielle est si vous avez ALAC.eu et on délègue la version grecque qui pourrait ressembler à « eu » et qui va permettre à ALAC.grec.eu d'avoir l'air d'être pareil, de se ressembler, et à ce moment-là on a un problème. L'atténuation dans ce cas particulier serait le grec eu devrait avoir seulement un domaine de deuxième niveau en grec. Si cela est inclus dans la demande, il n'y a pas de problème.

C'est sur le potentiel, c'est pour les autres ccTLD, les autres types de ccTLDs qui seront délégués dans le futur, qui n'auront pas ce

type de protection et, à ce moment-là, il y a un problème potentiel qui surgit. C'est pour cela que je pense qu'il faut relier les deux.

WAFI DAHMANI ZAAFOUR : Oui, vous avez un problème au deuxième niveau. Lorsqu'on a les nouveaux gTLDs, il faut protéger les noms de domaine. Par exemple, c'est le cas si nous craignons une confusion entre .eu et autre chose, je dois protéger cela, je dois le faire au niveau du marché.

KATRINA SATAKI : Merci. Nigel ?

NIGEL ROBERTS : Merci. Je vais essayer d'être bref. Je pense qu'il y a un danger réel ici de problème culturel ici. Lorsque je travaillais dans cette ville, un des endroits dans lequel je déjeunais était un endroit qui s'appelle le KGB. C'était un endroit très agréable dans lequel on avait pas mal de gens liés à la Russie.

Et certaines choses ressemblent à un R en cyrillique. Donc ce que vous suggérez en imposant ces règles d'atténuation sur les scripts non occidentaux c'est que des gens dans d'autres parties du monde seront sujets à différentes exigences plus

chères que .com. Vous avez IDN.com, vous pouvez avoir différents scripts.

Et ce restaurant où j'allais s'amusaient avec le scripte cyrillique, latin, etc. On ne peut pas dire qu'un alphabet soit meilleur qu'un autre. Un alphabet ne peut pas avoir plus de liberté d'expression qu'un autre. Les gens vont se confondre. Vous serez surpris par cela . Et on va voir le type de choses qui peut confondre les gens. On ne peut pas laisser des législateurs s'occuper de ce type de choses. On ne peut pas être protégé de tout. Et la tentative de le faire va provoquer un manque de liberté d'expression.

KATRINA SATAKI :

Merci Nigel. Nous pensons que les ccTLDs devraient être traités de la même manière que les gTLDs, c'est une chose. Et les écritures latines et les écritures nationales et scripts nationaux devraient être traités de la même manière aussi. Et nous pensons, nous sommes convaincus, que si quelqu'un qui a lu notre rapport a bien remarqué de quoi nous parlions, nous parlions de conformité avec le RFC, avec d'autres standards et nous mettons l'accent sur les stratégies d'atténuation qui doivent être mises en œuvre et qui doivent exister.

Donc, c'est difficile de dire de quoi nous pouvons discuter ici puisque nous pensons que tout se trouve dans le rapport que je vous recommande de lire.

ALAN GREENBERG : Juste une question. Est-ce que le rapport que j'ai lu il y a quelques temps, et j'ai appris beaucoup de choses depuis, est-ce que ce rapport parle de relier la solution d'atténuation avec les demandes de TLD ? Ou est-ce que seulement cela indique autre chose ?

KATRINA SATAKI : J'ai lu ce rapport il y a longtemps aussi, je ne peux pas vous le citer par cœur mais en tout cas ce qui est dit est que la stabilité du DNS et le panel de sécurité travaillent là-dessus, qui révise les candidatures. Je pense que oui, dans les candidatures pour les registres, les registres devraient fournir des stratégies d'atténuation. Mais je crois que c'est ce que dit ce rapport en tout cas.

UNIDENTIFIED FEMALE : Je crois que la question d'Alan est, est-ce que vous pouvez recommander quelque chose mais continuer à faire ce que vous voulez faire ou bien, lorsqu'on vous parle des risques de confusion, mettre en place des stratégies qui appartiennent au processus ? Je crois que c'était cela la question.

KATRINA SATAKI : Je crois que je me suis un peu perdu.

[BART BOSWINKEL] : Dans le rapport, vous verrez qu'il n'y a pas de lien direct entre la façon dont vous l'avez formulé. Et cela correspond à ce que Wafa a dit, c'est à dire étant donné la nature des ccTLDs et étant donné la nature des ccTLDs IDN, on parle ici de nom de pays et de territoire et cela est soutenu par les gouvernements.

Et un des arguments utilisé par le groupe de travail est que l'on parle de confusion de l'utilisateur et, dans le cas des codes pays, c'est avant tout un problème du gouvernement, un problème national. Et que ICANN ne peut pas remplacer le gouvernement d'un pays, c'est l'argument qu'on a utilisé. Et, par conséquent, cela doit être géré au niveau national. La deuxième chose qui a été dite, c'est qu'il devrait y avoir au moins une conversation importante sur les facteurs d'atténuation.

KATRINA SATAKI : Merci.

JAVIER RUA-JOVET : D'abord je voudrais remercier les membres du panel de la ccNSO, Katrina et Nigel, pour leur clarté. Nigel, merci pour vos commentaires. Il y a un certain paternalisme de la part d'ICANN

qui risque de causer la diffusion de messages de supériorité linguistique. Je pense que c'est clair.

Et ce qu'ICANN devrait faire, c'est de destiner ses efforts à la promotion de l'utilisation du plus grand nombre de langues possible. Dans le cas de l'espagnol, il y a beaucoup de caractères spéciaux, il n'y en a pas beaucoup, il y en a quelques uns, mais certains définissent la langue en elle-même. Comme par exemple la egne, le n avec un accent dessus. Et, les gens ont peur d'utiliser la egne justement ou les caractères spéciaux. Donc merci de votre travail.

KATRINA SATAKI : Merci. S'il n'y a pas d'autres commentaires sur ce point, nous allons passer au prochain point de l'ordre du jour. Oui.

ALBERTO SOTO : Très rapidement. Je vais parler en espagnol. Je m'excuse, je n'ai pas lu les rapports et c'est pour cette raison que j'aimerais vous demander de nous envoyer un lien. Je demanderai la même chose à vos collègues, de nous envoyer les liens et les mêmes exemples avec les fondements. Les mêmes exemples, ceux-ci et ceux-là, pour pouvoir lire les deux rapports, voir les fondements de chacun, pour les mêmes registres et pouvoir comparer vos opinions respectives. Merci beaucoup.

KATRINA SATAKI : Merci beaucoup. Bien sûr, le rapport est public et nous vous enverrons le lien. S'il n'y a pas d'autres commentaires, nous allons passer à l'autre point de notre ordre du jour. Non, un commentaire.

SEUN OJEDEJI : Je voulais juste vous demander avant de passer au prochain point de l'ordre du jour : qu'est-ce que vous considérez comme action à suivre dans le futur ? Parce qu'en tant qu'institution, si l'on ne sait pas ce qu'il faut faire, si l'on se base sur le fait que deux communautés ne sont pas d'accord sur un point particulier, qu'est-ce que vous considérez qu'il faut faire ? Est-ce que vous êtes ouverts à la discussion proposée par Andreï, c'est à dire que les trois partis, y compris ALAC, se réunissent pour savoir quelle est la solution à ce problème ? Ou bien est-ce que vous préférez vous baser sur votre rapport ?

KATRINA SATAKI : Le rapport a déjà été soumis au conseil. SSAC a présenté son avis, c'est l'avis de SSAC et, dans ce cas, je l'ai déjà dit, ce n'est pas une question technique, c'est parce que nous pensons que, et cela peut être ignoré, mais nous allons en parler, nous allons organiser une réunion. Mais je dirais que le conseil nous a

demandé notre contribution, nous a demandé nos commentaires. Notre groupe de travail a présenté ses commentaires. Le rapport a été présenté au conseil et maintenant c'est le conseil qui va décider. C'est au conseil de décider, d'écouter toutes les parties, d'organiser des discussions et une rencontre autour d'un verre de bière comme proposait Andreï, ou pas. Je ne peux pas en dire beaucoup plus.

Si j'étais au conseil je ne serai pas très satisfaite moi-même mais bon, c'est comme ça. On en est là. Nous sommes ouverts pour la discussion, nous sommes prêt à discuter notre position et à défendre les ccTLDs. Oui, allez-y.

SEUN OJEDEJI :

Vous êtes prête à défendre votre position ou vous à discuter de peut-être être prête à défendre votre position ?

KATRINA SATAKI :

Je ne pense pas, c'est tout à fait improbable qu'on change de position. Mais nous sommes prêts à discuter et à montrer où, dans notre rapport, ces problèmes sont abordés et nous sommes sûrs qu'ils ont été abordés correctement.

TIJANI BEN JEMAA : Je pense que ce n'est pas bon pour la communauté At-Large en général et pour ICANN que vous en discutiez avec SSAC et je pense qu'il serait bon que vous trouviez un point commun.

KATRINA SATAKI : Oui, mais il y a des personnes qui ont reconnu qu'ils n'étaient pas des experts dans le domaine de la confusion et de la similarité.

Passons au prochain point de notre ordre du jour et c'est les communautabilités et les processus, et les procédures dans ce sens. Lorsque nous avons mis en place ce programme, on n'en parlait pas beaucoup mais il y a eu beaucoup de processus depuis ce matin. Il y a eu beaucoup de changements.

Je vais donner la parole à mon collègue Stephen qui est notre représentant de l'administration de la communauté habilitée. Je vais le présenter. C'est lui qui a lu les statuts et qui a traduit les statuts pour le reste de notre équipe.

[STEPHEN DEERHAKE] : Nous avons, en tant que communauté, nous avons eu beaucoup de travail qu'il a fallu faire et, en ce qui concerne l'organisation de la communauté habilitée en elle-même, nous avons mis en place des procédures à suivre. Des procédures pour les SO et les ACs aussi, qui forment cette communauté habilitée.

Nous aurons à Johannesburg un forum public qui sera dirigé par ce groupe pour mettre en place les changements fondamentaux et//ou pour expliquer ces changements fondamentaux.

Après la réunion de Johannesburg, nous allons avoir une période de demande de réjection parce que le conseil de l'ICANN va approuver le budget le 21 juin et nous devons donc avoir notre système en place.

Je parle en tant que ccNSO comme organisation consultative. Nous devons avoir une série comme ALAC de participants qui doivent mettre en place des procédures. Nous devons mettre en place des procédures et des processus qui vont nous permettre de gérer ces processus d'approbation et les demandes de rejet venant des membres de la communauté qui doivent être en place lors de la réunion de Johannesburg. Et, pour ce faire, nous devons faire beaucoup de travail et cette organisation est en train d'essayer de mettre en place des politiques et des procédures qui permettraient d'avoir des processus pour ces demandes de rejet.

Et j'ai fait beaucoup de recherches, j'ai eu des traductions de la part de législateurs et je peux partager cela avec vous si vous vous occupez vous aussi de procédures et de politiques.

ALAN GREENBERG : Merci. Nous avons des règles de procédures qui sont en place. Et depuis le moment où les statuts ont été mis en place, on a établi une infrastructure et nous avons un processus de décision, nous avons des seuils qui sont associés aux actions de la communauté habilitée qui couvre tout cela.

Nous n'avons pas de procédures explicites. Mais, d'autre part, il ne semble pas qu'il y ait de raison pour lesquelles nos procédures normales ne fonctionneraient pas dans ces cas-là. Dans la mesure où l'on avance, on aimerait avoir des recommandations du CCWG et pour avoir davantage de précisions. Et surtout, pour la révocation du directeur.

Mais, au niveau des statuts, les décisions sont plus ou moins les mêmes que dans le cas d'une déclaration. Conceptuellement, c'est un petit peu la même chose. Nous avons un seuil pour le vote qui nous paraît important. Nous avons un seuil plus élevé pour l'ensemble d'ALAC, plus que le Corum, puisque nous donnons beaucoup d'importance à cela.

Mais il n'est pas clair que nous ayons des procédures spéciales pour approuver les changements dans les statuts fondamentaux qui vont nous être présentés. Donc nous avons pris une position, j'aimerais voir de quoi vous parlez pour voir si nous avons raté

quelque chose et voir s'il y a quelque chose que nous devons analyser.

[STEPHEN DEERHAKE] : Si vous pouviez nous donner une vision rapide de la façon dont ALAC va gérer une demande de rejet par un de ses membres concernant le processus de révision au sein d'ALALC pour une demande de rejet. Pour voir si cette demande de rejet répond aux exigences pour son acceptation comme cela était indiqué dans l'annexe D.

ALAN GREENBERG : De nouveau, parce que la règle dit, non seulement un membre d'ALAC mais n'importe qui peut nous faire une demande pour rejeter un budget ou révoquer le directeur, un des membres du conseil de direction.

Cependant, si quelqu'un soumet une demande de ce type, et si c'est quelqu'un de notre communauté, ou pas, nous serons obligés de l'analyser dans les délais indiqués dans les statuts de l'ICANN et prendre une décision. Mais, de nouveau, j'ai peut-être raté quelque chose mais je ne vois pas la différence qu'il peut y avoir entre cela et les autres types de décisions que l'on doit prendre.

[STEPHEN DEERHAKE] : En ce qui concerne le calendrier. Est-ce qu'il y a des différences ?

ALAN GREENBERG : Non je ne pense pas. Nous sommes une communauté, à la différence de la GNSO, qui vote seulement aux réunions présentielles ou aux téléconférences. Nous votons de manière électronique. Nous avons de bonnes règles, nous pouvons le faire en une semaine ou en moins de jours. Nous pouvons faire ce type d'élections.

Donc nos règles sont flexibles. C'est assez simple. Ce n'est pas très simple mais on peut respecter les délais si c'est important. Stephen et moi-même étions à la même réunion ce matin. On a parlé de la communauté habilitée, de la façon dont on devra appeler quelqu'un. Mais qui ? Lorsque l'on aura une pétition ou une demande de ce type.

Ça ne va pas être facile mais les règles ont été établies et nous allons devoir. Si nous pensons que ce n'est pas vraiment crucial nous n'allons pas mettre en œuvre d'actions. Si nous pensons que c'est vraiment important par contre, et que quelque chose de grave a lieu, et que nous devons réagir, et bien je pense que nous pourrions réagir et nous réagirons.

KATRINA SATAKI : Ce que vous dites est que vous allez travailler au cas par cas et que ce sera le conseil qui va décider sans consulter qui que ce soit ?

ALAN GREENBERG : Je n'ai pas dit ça. Nous avons 15 membres dont 10 sont nommés par les RALO. Ils peuvent choisir de consulter s'ils le veulent au niveau qu'ils veulent. Il n'y a pas de règle d'ALAC. Les RALOS peuvent leur imposer quelque chose, leur conscience même peut leur imposer quelque chose. Donc ces calendriers vont être très serrés, très difficiles à respecter mais nous le savons.

TIJANI BEN JEMAA : Merci. Comme Alan vient de le dire, nos règles ont été modifiées de façon à ce que nous puissions gérer le fait d'être membre de cette communauté qui prend des décisions. Mais je suis sûr que le fait d'exercer ce pouvoir va nous mener à devoir affronter des cas particuliers. Et, dans ces cas-là, nous allons devoir modifier un petit peu nos règles pour pouvoir régler ce type de cas. Mais, actuellement, nous essayons de voir l'ensemble du scénario et de voir où est-ce que nous avons besoin de types de règles spéciales pour assumer ces pouvoirs.

KATRINA SATAKI : Merci beaucoup. Je suis contente de voir que tout est bien contrôlé chez vous parce que nous sommes un peu stressés nous. On a réalisé qu'il y avait une série de directives qui augmentait de jour en jour. Et puis, il y a quelques heures, nous avons appris qu'apparemment, bientôt, nous allons devoir nommer, avec d'autres SO et d'autres AC, nous allons devoir nommer des gens au processus indépendant de révision et au comité permanent de processus indépendant de révision.

Donc ça a été une surprise. Nous n'avons pas besoin seulement de processus internes, nous devons comprendre aussi comment nous allons travailler ensemble avec d'autres communautés. Et, s'il n'y a pas d'autres commentaires, passons au prochain point de notre ordre du jour. Et c'est la révision d'ALAC.

Nous savons qu'il va y avoir une révision de la ccNSO qui va avoir lieu bientôt. Et, nous espérons que nous pourrons la reporter un peu mais ce ne sera pas éternel, il va falloir à un moment y passer. Et nous aimerions que vous nous disiez un petit peu ce que vous avez pensé de votre révision et quels sont les problèmes que nous devons éviter.

ALAN GREENBERG : Au niveau positif, nous avons eu une série de commentaires concernant différents points et qui ont permis que beaucoup de

gens au niveau de notre organisation commencent à participer davantage. Voilà.

Pour ceux d'entre nous qui travaillent et qui participent de manière régulière, je dirais que c'est un espèce de trou noir au niveau de notre énergie et de notre temps. Et pour cette révision, nous étions assez optimistes et nous sommes un peu déçu. Je pense que je pourrai résumer en disant que sur les 16 recommandations, nous allons en accepter les trois quarts, c'est facile parce qu'il y a des choses que nous faisons déjà. Mais les recommandations qui disent qu'ICANN doit dépenser davantage d'argent, on est tout à fait d'accord bien sûr, plus de soutien au niveau du site, ok. On n'est pas autorisé à modifier notre site mais bon.

Et puis, il y a une série de recommandations, un petit nombre de recommandations pour lesquelles nous sommes d'accord. Ils ont analysé le problème correctement et la recommandation va plaire à ICANN parce que cela enlève l'autorité et le pouvoir d'ALAC. Et là, on n'est pas d'accord.

Donc, on essaye de voir un petit peu quel sera le résultat de tout cela. Je vois que Sébastien demande la parole, je vais lui donner la parole.

SEBASTIAN BACHOLLET : Oui, merci. Ce n'était pas vraiment une blague lorsque je disais reportez cette révision. J'ai l'impression que cette révision a été faite pour l'ICANN d'avant et rien n'a changé avec le nouvel ICANN, avec le nouveau pouvoir de la communauté.

Cette révision a été demandée par le conseil, les résultats vont au conseil et le conseil décide de prendre des décisions à propos de cela. Pourquoi est-ce qu'on a besoin du conseil pour décider de la façon dont nous sommes organisés ? Si vous ou une autre partie de la communauté n'est pas d'accord avec la manière dont nous sommes organisés, on peut en parler ensemble, on n'a pas besoin d'un juge suprême qui est le conseil pour décider de tout cela.

Et je ne suis pas en train de plaisanter ici. Je dis que la façon dont cette révision est faite, doit être revue et modifiée de manière définitive avant qu'aucune autre organisation au sein de l'ICANN, avant qu'une partie de notre structure de l'ICANN, avant qu'une autre partie de l'ICANN passe aussi par cette révision. C'est un problème grave à mon avis. Merci.

KATRINA SATAKI : Merci beaucoup Sébastien. Avant de lire la révision de l'ALAC, j'avais l'impression que l'objectif était d'aider, de nous aider, et d'identifier là où on n'était pas efficace, de nous permettre de connaître une croissance. Maintenant je ne suis plus si sûre de

cela. Donc quelqu'un d'autre voudrait nous parler de son point de vue sur cette révision ?

ALAN GREENBERG : Je crois vraiment, qu'ils ont fait un très bon travail en disant à quel point nous étions mal perçu par le reste des communautés. Ils citent des personnes qui ont dit des choses absolument fausses à notre égard. Même si ces personnes croient vraiment ce qu'elles pensent, elles ne sont pas basées sur des faits, sur une réalité et c'est vraiment assez spécial.

TIJANI BEN JEMAA : Katrina, vous avez utilisé exactement les bons mots. La révision d'At-Large était supposée être une analyse mais ça n'a pas été une analyse, une révision, ça a été une réforme. Et c'est bien le problème. Et, ils l'ont indiqué dans leur présentation, dans leur introduction, une réforme. Ce n'est pas une révision, c'était une réforme. Et c'est cela qu'ils voulaient faire, ils l'ont indiqué dans l'approbation.

ARIEL LANG : J'aimerais simplement vous rappeler d'indiquer votre nom avant de prendre la parole parce que je sais qu'il est tard, on l'oublie parfois.

ALAN GREENBERG : Oui, je sais que j'ai oublié parfois. On doit partir, pour certains d'entre nous, dans 9 minutes.

CHERYL LANGDON-ORR : Je vais essayer d'être brève. Il y a un badge de l'ICANN qui disait, j'adore les révisions, j'aime beaucoup les révisions. Moi j'aime beaucoup les révisions, je crois que c'est un processus important d'avoir un examen externe, un point de vue externe. C'est important pour l'ICANN, pour l'ensemble de l'ICANN. Et c'est un exercice essentiel pour notre modèle. On devrait vraiment essayer de faire de l'amélioration continue. Donc, j'aime les révisions, en théorie.

J'ai vu certains changements, certaines révisions depuis 2009, la révision 2009, j'en avais hérité de cette révision de 2009. Et, j'ai noté les autres révisions, ce qu'il se passait au niveau des autres révisions, et ils ont amélioré leurs révisions.

Et ça fait seulement quelques années que nous avons vraiment, depuis la deuxième révision de la GNSO, je crois qu'il y a eu un nouveau type de révision et c'est mal compris je crois. Il y a eu un fort changement dans ces révisions, dans la structure de l'équipe de révision qui joue un rôle de plus en plus important.

Et j'espère que vous comprenez ce que je veux dire. Dans les caractéristiques, dans les entretiens qu'a l'équipe de révision, le potentiel d'effectuer la révision de la part de l'équipe de révision. Il y a beaucoup d'anxiété je crois, à ce niveau. Il y a un manque de compréhension, un manque de communication.

Donc, je suis d'accord avec Sébastien, remettre cela à plus tard. Avoir 11 révisions dans les deux prochaines années à venir c'est complètement ridicule, il faudrait un moratoire.

On a besoin de voir comment améliorer ce processus de révision et comment il peut être mieux compris par la communauté, par les personnes qui répondent aux équipes de révisions. Mais, si nous avons une bonne communication avec l'équipe de révision et les personnes qui font l'analyse externe, cela devrait bien se passer.

Ceci dit, ils ne devraient rien craindre. Mais c'est rendu beaucoup plus difficile que ça ne devrait l'être. Il faut que la personne qui analyse d'un point de vue externe connaisse bien l'ICANN et son fonctionnement, ça c'est très clair. Et, lorsque je vois les résumés de ces personnes, leur CV, il faut avoir beaucoup d'expérience de l'ICANN. Et pourtant quelque chose d'aussi simple que de ne pas comprendre certains processus de PDP, par exemple le PDP, le rôle de la GNCO, de ccNSO, ça, ça peut être un peu préoccupant.

Je crois qu'avec quelques ajustements, on pourrait être en mesure de s'en sortir avec ces révisions. Et je ne sais pas si, nous, on s'en sortira mais vous devriez être en mesure de vous en sortir.

ALAN GREENBERG :

Cheryl a dit si vous avez une bonne communication avec les examinateurs mais le processus actuel, le département des révisions dit on ne devait pas avoir de contact avec les examinateurs, uniquement pour vos 30 minutes d'interview, allez-vous pouvoir communiquer avec vous. Il n'y a personne qui écoute dans la salle ? Non, je ne vais pas rentrer dans les détails, mais on doit avoir très peu de rapports avec les examinateurs parce qu'on ne nous fait pas confiance, on a peur qu'on essaye de les influencer. Et ça, ça a causé beaucoup de problèmes.

CHERYL LANGDON-ORR :

Ce n'est pas vrai ce que vous avez dit.

Le processus tel qu'il est écrit, et Holly peut vous montrer des PowerPoint qui expliquent cela. Un processus très clair et spécifique pour les interactions et pour les modifications et pour la possibilité de communiquer.

Donc, ce qu'il se passe, et ce que je dis, ce qui est supposé se passer devrait permettre de communiquer.

ALAN GREENBERG : Je suis d'accord avec vous Cheryl.

HOLLY RAICHE : On pensait qu'il y allait avoir plus de communication que cela et j'étais déçue par cela. Des deux côtés je crois on a été déçu du manque de communication. Je crois qu'ils ont appris quelque chose eux aussi. Ils ont raté une occasion et des occasions de communication. Et ce manque de communication a fait que nous ne nous faisons plus confiance. Donc, mauvaise gestion à ce niveau-là.

Mais Cheryl a raison lorsqu'elle dit que cette occasion a été ratée mais il y a en fait des procédures qui existent pour qu'il y ait une bonne communication. Donc il n'est pas exact de dire qu'on ne doit pas communiquer avec ces personnes. Il y a des procédures qui indiquent comment communiquer avec ces personnes. Le problème est que ça s'est mal fait, ça s'est mal déroulé.

Et, le fait est que nous n'avons pas communiqué comme nous aurions dû le faire et comme on s'attendait à ce que nous le fassions. Nous devons en apprendre beaucoup plus, c'est une expérience d'apprentissage pour nous. La communication est ouverte, on doit pouvoir s'écouter. Il doit y avoir une écoute

active et ça n'a pas été le cas et c'est pour cela que nous avons parfois de mauvais rapports mais c'est en partie de notre faute.

ALAN GREENBERG : Je dois quitter la salle. Je donne le micro à Katrina.

KATRINA SATAKI : Je vous remercie de partager avec nous cela.

ALBERTO SOTO : La première possibilité que vous avez, ce que vous devez faire, c'est débattre et parler du calendrier dès le début. Parler du calendrier, être d'accord, tomber d'accord, voir si c'est gérable comme calendrier. C'est essentiel.

KATRINA SATAKI : Merci pour ce conseil. Je suis tout à fait d'accord avec ce qu'a dit Cheryl. Je crois qu'on devient une communauté de révision. Donc on n'a pas beaucoup de temps, je crois qu'il nous reste une minute uniquement.

Et je voulais simplement dire que le dernier point a été proposé il y a un petit peu plus longtemps et que jeudi matin, il y aura un petit-déjeuner durant lequel les leaders des SO et des AC parleront de la planification de la prochaine réunion de Johannesburg. Et, nous allons proposer à ces ccNSO d'avoir une

commission des programmes plus petite, avec peut-être 7 personnes, pour mieux gérer, mieux communiquer encore une fois et avoir un processus un peu plus souple. Parce que je pense que le système n'est pas très bon pour le moment pour la préparation des réunions.

J'aimerais tous vous remercier de votre attention et de vos commentaires et nous nous retrouvons très bientôt.

TIJANI BEN JEMAA :

Merci à toutes et à tous. Merci au ccNSO d'être venu nous voir. J'aimerais remercier nos interprètes, ils sont toujours au travail. Et notre personnel technique qui a fait un excellent travail. Et notre magnifique personnel de l'ICANN. Merci, bonsoir.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]